



## COMMUNIQUÉ

### **La coordination syndicale départementale CGT de Seine-Saint-Denis qui regroupe l'ensemble des syndicats de territoriaux du département apporte son total soutien à la grève des auxiliaires de puériculture de la Ville de Pantin**

Dans un courrier adressé le 11 février aux parents, le Maire de Pantin, Bertrand Kern affirme que la mise en œuvre du droit de grève n'a pas été respectée par les agents. Consigne a été donnée aux directrices d'appeler individuellement les agents pour faire pression sur elle pour arrêter la grève. Le Maire de Pantin affirme dans son courrier « qu'une délégation ne pourra être reçue que lorsque le mouvement de grève aura été levé ».

#### **Comment qualifier de telles pratiques ?**

- Il est impensable que la DRH de la ville de Pantin ignore à ce point les dispositions légales encadrant le droit de grève dans la Fonction publique territoriale. Le courrier du maire cite l'article L114-7 du Code général de la fonction publique... mais le principe de la limitation du droit de grève est explicité par les articles suivants. L'obligation d'informer l'administration 48 heures avant la grève est soumise à un accord et une délibération après avis du Comité technique territorial.

- Les pressions hiérarchiques sont inadmissibles et manifestent une négation du « dialogue social » pourtant revendiqué par l'exécutif local. Plutôt faire peur et déstabiliser les agents que de les recevoir et de répondre à leurs légitimes revendications. Est-ce une attitude « progressiste » ?

- Recevoir une délégation lorsque le mouvement aura été levé ? Non, Monsieur le Maire, la pratique veut que vous acceptiez de recevoir une délégation de grévistes. Il appartient à ce moment aux grévistes de suspendre la grève ou pas le temps de la négociation.

La grève, le blocage actuel sont le résultat du refus de négocier... tout simplement du refus d'écouter la détresse des agents, pourtant maintes fois exprimées dans la collectivité.

Les parents ont conscience que la dégradation des conditions de travail des agents ne peuvent qu'entraîner une dégradation des conditions d'accueil de leurs enfants.

Pour l'intérêt des auxiliaires de puériculture de Pantin, des éducatrices de jeunes enfants et du personnel technique,

Pour l'intérêt des parents et de leurs enfants,

Pour l'intérêt du service public,

**La CSD – CGT de Seine-Saint-Denis réaffirme son total soutien aux grévistes et au syndicat des territoriaux de Pantin et appelle l'exécutif municipal à ouvrir sans délai des négociations en vue de répondre aux revendications légitimes de ses agents en détresse.**

**Bobigny, le 13 février 2025**